

Notice analytique

Diplôme Universitaire Espaces Communs

Autrice : Julie Auffray

Titre du travail personnel : Faire tiers-lieu, qu'est-ce que ça change ?

Date d'oral : 23 novembre 2023

Tuteur : Arnaud Idelon

Collation : nombre de pages : 35 / nombre d'annexes : 01 / nombre de références bibliographiques : 13

Mots clés analytiques : évaluation, impact, tiers-lieux, systémique

Résumé :

Ce travail partage des éléments de réflexion et ressources afin de développer une approche complexe de l'évaluation des effets sociaux des tiers-lieux. Il questionne les raisons de l'évaluation, évoque les écueils des processus d'évaluation aujourd'hui, s'interroge sur la nature des effets sociaux potentiels à évaluer et mentionne des pistes à explorer pour évaluer "autrement". Ainsi, ce travail vise à mieux cerner les enjeux et prendre la mesure de la complexité des processus d'évaluation d'impact social appliqués aux tiers-lieux. La question de l'évaluation des tiers-lieux y est aussi replacée dans le contexte plus large du mouvement des indicateurs alternatifs de développement territorial.

Faire tiers-lieu, qu'est-ce que ça change ?

*Pistes de réflexion et d'exploration
autour de l'évaluation des effets sociaux des tiers-lieux*

Préambule.

J'ai débuté mon parcours professionnel au sein d'une association dans le secteur de l'entrepreneuriat social : mon rôle consistait, entre autres, à analyser les changements systémiques visés par des porteur·ses de projet à finalité sociale et les stratégies développées pour tenter de provoquer ces changements. Sous-entendu : provoquer des changements sociétaux durables requiert une "stratégie d'impact social". Avec ce prisme théorique et analytique, éloigné de la pratique, je percevais alors l'évaluation d'impact avant tout comme un outil de pilotage stratégique - évaluer pour s'améliorer, évoluer, décider. La démarche évaluative dans le cadre d'un projet social m'intéresse en ce qu'elle permet de s'interroger sur le fond d'un projet social de façon stratégique : chercher à observer ce que l'on a (peut-être) transformé par ses actions nécessite de se poser la question de ses intentions initiales, de définir ce que l'on cherche à transformer et pourquoi.

J'ai commencé à m'intéresser de plus près aux tiers-lieux, car j'avais la conviction que ces espaces communs - et plus précisément les communautés qui les animent - contribuent, ou peuvent contribuer, à répondre à certains besoins sociétaux, à transformer durablement certains modes de faire, certains imaginaires, et plus globalement contribuer aux transitions sociales, écologiques et politiques. Aussi, la complexité et le caractère ancré des tiers-lieux m'interpellaient.

J'ai alors initialement posé sur les tiers-lieux, en tant qu'espaces de rencontres et d'expérimentation, le même regard (déformation professionnelle, quand tu nous tiens !) que celui que j'adoptais jusqu'alors pour analyser les projets d'associations : quel impact social ces collectifs cherchaient-ils à générer en faisant vivre un tiers-lieu ? À quelles problématiques (sociales, environnementales, territoriales, ...) cherchaient-ils à répondre ? Quelles étaient les stratégies pour contribuer aux transformations souhaitées ?

Mon parcours au sein du D.U. Espaces Communs m'a conduit à poser un nouveau regard sur la question de l'impact social et de son évaluation. En effet, l'ADN évolutif, expérimental et indéterminé de ces lieux hybrides rend assez inopérants une pensée trop linéaire du changement social (pour simplifier très grossièrement : *"une cause → un problème/un besoin → une stratégie pour y répondre → des solutions"*) et les outils associés tels que la "théorie du changement". "Faire tiers-lieu" ne peut pas être réduit au fait de développer des activités, programmes ou actions, au sein d'un espace. Les tiers-lieux exigent une pensée complexe, ne serait-ce que par la multiplicité des parties prenantes, des types d'effets sociaux engendrés et des échelles concernées. Le caractère situé des projets invite également à considérer et inclure dans la réflexion le lien aux enjeux d'"aménagement" et de "développement territorial". Par ricochet, cette complexité interroge aussi la façon dont on évalue (ou pas) l'impact social de "faire tiers-lieu".

En m'intéressant à l'évaluation d'impact social des lieux hybrides, j'ai retrouvé les écueils déjà connus dans le secteur de l'économie sociale et solidaire : la confusion entre réalisation, résultat et impact ; les indicateurs génériques et chiffrés imposés par des financeurs qui pervertissent le processus d'évaluation et le vident de son sens...

Mais j'ai également été surprise par la réticence, voire la méfiance, que la notion même d'évaluation d'impact, ou plus précisément ici de *"mesure d'impact"*, peut provoquer au sein de certains tiers-lieux. J'ai ainsi pris conscience de l'imaginaire charrié par cette notion de *"mesure d'impact"* : un imaginaire marchand, productiviste, court-termiste. Une pratique dérivant du système capitaliste, loin du projet politique de nombreux tiers-lieux.

J'ai ainsi souhaité par le présent travail partager quelques pistes de réflexion autour de l'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides, en espérant modestement que ces éléments nourriront les collectifs qui animent des espaces communs, comme ceux qui les soutiennent.

Ma propre réflexion sur ces questions est encore en construction : ce travail ne prétend donc en aucun cas à l'exhaustivité ; il s'agit davantage d'une entrée en matière apportant quelques clés permettant de se questionner, avec nuance je l'espère, sur la question de l'évaluation d'impact appliquée aux tiers-lieux. C'est un travail qui pourra être largement enrichi par la suite. ●

Sommaire.

Le choix (et le sens) des mots	p 6
S'appuyer sur la pensée systémique	p 8
1. Evaluer, pourquoi (pas) ?	p 9
Ecueils de l'évaluation d'impact	p 10
Le mythe de la mesure d'impact	p 12
Le processus, plutôt que le résultat	p 13
Retour d'expérience	p 14
2. Où poser le regard ?	p 16
Différentes échelles	p 17
"Impact communautaire"	p 19
Faire le pont avec une autre vision du "développement territorial"	p 20
Étudier les liens ?	p 21
Prêter attention aux effets de bord	p 22
Et dedans, tout va bien ?	p 23
3. Évaluer "différemment" ?	p 24
Evaluer le sensible avec sensibilité	p 25
RCI-E : un indicateur inspirant ?	p 27
Penser des processus évaluatifs "encapacitants"	p 29
Effets de bord liés à une "autre" évaluation	p 30
Les tiers-lieux peuvent-ils contribuer à faire évoluer l'évaluation ?	p 31
4. Pour aller plus loin	p 32
Bibliographie et ressources	p 33
5. Annexe	p 34
Entretiens réalisés	p 35

Le choix (et le sens) des mots.

↳ TIERS-LIEU ?

Ce n'est pas une révélation : le mot **"tiers-lieu"** recouvre aujourd'hui diverses réalités et types de projet. *"Le tiers-lieu est un objet territorial non identifié dans lequel chacun y met ce qu'il veut."* peut-on lire sur le site internet de Familles Rurales...

Dans ce dossier, je désigne par **"tiers-lieu"** les lieux hybrides (de par les acteurs impliqués, les publics, les usages) implantés sur un territoire et animés par un collectif d'acteur·rices (une communauté) avec la volonté de mutualiser des ressources et des savoirs, d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation, de travail, de vie. Je les conçois comme des espaces de rencontre, au sens large (rencontre des gens, des usages, des professions, ...).

Ci-dessous deux formulations me semblant aider à la caractérisation de ce que je souhaite désigner par **"tiers-lieux"** dans le présent document :

- L'économiste et urbaniste Raphaël Besson écrit des tiers-lieux qu'*"ils font l'hypothèse que la proximité et la diversité des acteurs, ainsi que la mutualisation des ressources et des savoirs sont susceptibles d'accroître les collaborations, la créativité et la capacité à démultiplier les impacts positifs des innovations."**

- Arnaud Idelon (journaliste, critique, maître de conférences) relève les *"valeurs cardinales d'expérimentation, de singularité territoriale et de design par l'usage et le faire"*** sur lesquelles sont basées les tiers-lieux (avant même qu'ils aient été désignés ainsi...).

↳ RÉALISATION, EFFET, IMPACT

L'impact social (au singulier) est défini comme suit par le Conseil Supérieur de l'Économie Sociale et Solidaire en 2011 : *"l'ensemble des conséquences significatives (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation, tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients, ...) directes ou indirectes de son territoire, qu'internes (salariés, bénévoles, volontaires), et que sur la société en général"*.

En simplifiant, l'impact social d'un tiers-lieu, désigne donc - au sens large - ce que ce tiers-lieu *change* pour les gens, pour le territoire, pour la société. L'impact social d'un tiers-lieu regroupe l'ensemble des effets sociaux advenus par le fait de *"faire tiers-lieu"* : intentionnels ou non, positifs ou négatifs, directs ou indirects, constatés à court terme ou à long terme...



*Raphaël Besson. Pour des espaces transitionnels. Encore Heureux. Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?, B42, 2018, 978-2-490077-01-4. hal-01865934

**Idelon, Arnaud. « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », NECTART, vol. 14, no. 1, 2022, pp. 96-109.

L'impact social, qui renvoie donc à ce qui a été transformé, est à distinguer de la réalisation, qui renvoie à ce qui a été fait ; par exemple, l'organisation d'un événement culturel au sein d'un lieu est une réalisation.

Quand on en vient à faire des bilans et à parler d'indicateurs, le mot "impact" est souvent malencontreusement utilisé pour désigner des réalisations. On voit ainsi fleurir des "rapports d'impact" qui mentionnent essentiellement des indicateurs de réalisation (par exemple, le nombre d'événements organisés, le nombre de personnes accueillies...) et/ou des indicateurs de moyens (ressources investies pour la réalisation).

Remarque : le terme "impact" peut être porteur d'un imaginaire guerrier, présomptueux. De plus en plus d'entreprises "classiques" s'approprient également ce terme qui est devenu galvaudé. Évoquer les *effets sociaux* me paraît ainsi parfois plus approprié et par ailleurs plus "parlant".

➤ MESURER, ÉVALUER

Les mots "mesurer" et "évaluer" sont parfois utilisés indistinctement. Dans le cadre de ce travail, il me paraît important de les distinguer.

Dans le *Petit précis de l'évaluation d'impact #2* (Avisé, Essec, Mouves) la distinction suivante est faite :

"L'évaluation désigne « l'action de déterminer la valeur de quelque chose » selon le Dictionnaire Larousse. La mesure est quant à elle définie comme « l'évaluation d'une grandeur d'après son rapport avec une grandeur de même espèce, prise comme unité et comme référence ». Nous utilisons donc [...] la notion d'évaluation (terme plus global) pour désigner l'ensemble du processus qui aboutit à l'identification de l'impact, et la mesure (terme plus spécifique) pour faire référence à une approche quantitative."

Ainsi la notion de "mesure" renvoie à la quantification, à l'obtention d'un résultat concret objectivable.

L'évaluation renvoie quant à elle à un processus (pas seulement au résultat) qui englobe des démarches quantitatives et qualitatives.

C'est donc bien *l'évaluation* des effets sociaux que je souhaite aborder dans ce document, qui ne doit en aucun cas être réduite à l'obtention de données quantitatives concernant les réalisations d'une organisation ! ●

S'appuyer sur la pensée systémique.

Dans le présent travail, je fais l'hypothèse que (certains) tiers-lieux n'ont pas seulement la capacité à développer des activités qui génèrent un impact direct (exemple : le tiers-lieu met à disposition d'artistes émergent·es des ateliers. Impact direct : certain·es artistes, qui ne disposaient pas d'atelier, ont maintenant accès à un espace de travail) mais aussi le potentiel de provoquer des changements d'ordre systémique, c'est-à-dire modifiant durablement la situation qui génère l'apparition du problème social (la situation "à la source" du problème). En ce sens, je considère les tiers-lieux en tant qu'espaces transitionnels, selon la définition développée par l'économiste et urbaniste Raphaël Besson : **"les espaces transitionnels désignent des lieux en mesure d'agir de manière structurelle, continue et systémique sur les transitions."**

Nous pouvons prendre pour exemple le potentiel changement systémique pointé par Céline de Mil (Encore Heureux) dans l'hypothèse de son actuel travail de recherche (thèse CIFRE) : le processus d'émergence de tiers-lieux pourrait contribuer à générer des rapports plus démocratiques entre les différents acteurs de la "fabrique de la ville".

Plus largement, toujours à titre d'exemple, on pourrait s'interroger sur la capacité des tiers-lieux à influencer et infléchir durablement, par leur "mode de faire", les façons dont coopèrent différents acteurs du développement territorial ? Avec, par exemple, un impact indirect sur le bien-être des personnes qui vivent sur ce territoire ?

Réfléchir aux changements systémiques que pourraient susciter un tiers-lieu permet, à mon sens, de dépasser la vision du tiers-lieu comme un objet fixe ou une simple "solution" à certaines problématiques d'un territoire donné ; cela permet de considérer plus largement ce qu'engendre la dynamique de "faire tiers-lieu".

Il me semble ainsi que la pensée systémique apporte un certain nombre de clés pour aborder l'impact des tiers-lieux de façon plus complexe et moins étreinte.

Aussi, j'essaie (modestement) dans le présent document d'aborder la question de l'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides en mobilisant quelques rudiments de la pensée systémique, parmi lesquels la distinction entre impact direct et changement systémique, mentionnée ci-avant, mais aussi la notion d'*effets de bord*. Pour ce faire, je m'appuie notamment sur le travail pédagogique de Cyrille Tassart qui a écrit un "anti-guide" de l'approche systémique appliquée au travail des organisations à finalité sociale, environnementale, sociétale. ●

1.
Evaluer, pourquoi (pas) ?

Écueils de l'évaluation d'impact.

(ou les raisons de ne pas continuer à évaluer comme on le fait (parfois) aujourd'hui)

Prouver ou comprendre ?

Plusieurs raisons peuvent conduire à l'évaluation des effets sociaux d'un projet : améliorer ses actions, nourrir des choix stratégiques, objectiver/prouver/rendre compte des effets sociaux positifs du projet aux partenaires (notamment, les financeurs publics ou privés), mettre en récit le projet, valoriser le travail fourni par les équipes...

À des fins de simplification, il me semble que l'on peut dégager deux principales intentions dans les démarches évaluatives des effets sociaux d'un projet : celle de "prouver" (objectiver dans l'optique de convaincre ou de rendre compte) et celle de "comprendre" (analyser dans l'optique de s'améliorer).

La demande de "preuves" émane (souvent) des actuels ou potentiels financeurs du projet, à la recherche de données - si possible plutôt quantitatives - permettant de justifier la subvention ou le financement octroyé.

Des résultats tangibles, et vite !

Il y a ainsi en creux une injonction pour les porteur·ses de projet à :

- se concentrer avant tout sur des résultats tangibles, concrets, visibles à court terme et idéalement quantifiables (indicateurs chiffrés)

- fournir des indicateurs - parfois prédéfinis indépendamment du territoire d'implantation du tiers-lieu ! - qui répondent à une certaine vision du développement territorial (exemple : montrer que l'on contribue à l'attractivité territoriale)

Cette approche productiviste, orientée "résultats", de l'évaluation vient percuter l'ADN même de lieux hybrides "basés sur les valeurs cardinales d'expérimentation, de singularité et de design par l'usage et le faire"*, pour reprendre les mots d'Arnaud Idelon, et donc bien souvent leur projet politique. D'autant plus si l'on fait l'hypothèse, comme mentionné plus tôt, que les effets de "faire tiers-lieu" sont aussi de l'ordre systémique et ne se bornent pas aux impacts directs des activités développés au sein du lieu. D'autre part, comme écrit ci-avant, les indicateurs retenus traduisent une vision du "développement territorial" parfois à l'opposé du modèle de développement alternatif expérimenté au sein du lieu.

Cette injonction au quantitatif explique d'ailleurs en partie le fait que de nombreux "rapports d'impact" détaillent, comme mentionné plus haut, essentiellement des indicateurs de réalisation ou de moyens (et non d'impact !) : en bref, des chiffres rassurants pour les financeurs.

La façon dont on cherche (généralement) à rendre compte de l'impact des tiers-lieux, en limitant "ce qui compte" à "ce qui se mesure", traduit finalement une vision assez étriquée des transformations auxquelles peuvent contribuer le fait de "faire tiers-lieu" sur les territoires.

En d'autres termes, cette approche économiciste de l'évaluation d'impact des tiers-lieux invite à rendre compte (dans le meilleur des cas) des impacts directs au détriment de leurs contributions long-terme, plus complexes et moins tangibles.

Effets pervers

On voit ainsi les effets pervers d'une évaluation qui n'est pas au service du projet initial, mais au service des financeurs du projet. Elle peut être subie, voire pervertir la finalité même du projet en incitant les porteur·ses de projet à se concentrer sur la mise en place d'actions "mesurables", "à impact direct" même si ce n'était pas l'intention initiale. Pour "survivre".

Dans son anti-guide de l'approche systémique, Cyrille Tassart cite plusieurs obstacles rencontrés par les associations visant un changement systémique, et formule la problématique de cette pression du résultat à court-terme ainsi :

"L'exigence de résultat, la demande de projets bien bordés, définis à l'avance parfois pour plusieurs années, la recherche de visibilité, le

financement à court terme de la majorité des mécènes (certains de ces enjeux valent aussi pour les subventions, ou dans la compétition pour récolter des dons auprès du grand public). Mais comment espérer provoquer des changements profonds et durables si l'on doit obtenir des résultats tangibles, quantifiables, à court terme ? Comment agir sur le long terme, comment prendre le temps nécessaire pour une analyse et des programmes au long cours avec des soutiens à court terme ? Comment laisser de la place au doute, aux errances, à l'exploration dans nos pratiques quand on nous demande d'avoir un plan d'action détaillé à l'avance, même quand c'est pour une action qu'on n'a jamais menée ? Comment porter des actions dont l'effet ne sera pas visible ou attribuable, quand tant de mécènes sont rassurés des chiffres d'impact clairs (et si possible impressionnants) ?".

Ces différents constats mettent en lumière différents enjeux. L'enjeu de la réappropriation de l'évaluation par les porteur·ses de projet de tiers-lieux. L'enjeu de penser des démarches évaluatives au service des projets. L'enjeu d'inscrire l'évaluation d'impact des tiers-lieux dans une réflexion plus globale sur les indicateurs alternatifs de développement territorial. ●

Le “mythe de la mesure d’impact”.

“Nous vivons dans une représentation du temps imprégnée de la logique de marché où la valeur n’apparaît qu’à l’issue du processus de production au moment où l’offre rencontre une demande solvable. Cette **représentation linéaire du temps qui focalise toute notre attention sur les résultats à atteindre nous empêche de voir les richesses produites en chemin**. Or les transitions supposent de réapprendre à identifier, regarder et reconnaître que les résultats finaux n’ont de valeur que si le chemin parcouru pour les atteindre est éthique. La mode et le mythe de la mesure d’impact par exemple s’inscrivent dans cette vision économiciste des transitions en tentant d’adapter **la religion des résultats propre à la logique marchande aux enjeux écologiques et sociaux**, et en ce sens au sein de TETRIS nous considérons que les efforts pour imposer la mesure d’impact s’opposent à la réalisation effective des transformations recherchées parce que les outils d’évaluation doivent être adaptés aux finalités et pas le contraire. **Et c’est parce que les tiers-lieux peuvent permettre d’explorer cet autre rapport au temps – mais aussi à la valeur – qu’ils peuvent y jouer un rôle.**”

Geneviève Fontaine

→ En lien avec les écueils précédemment mentionnés, extrait d’une interview* de Geneviève Fontaine, docteure en sciences économiques et co-initiatrice de la SCIC TETRIS porteuse du tiers-lieu Sainte-Marthe à Grasse.

*interview disponible ici : <https://observatoire.francetierslieux.fr/tetris-un-tiers-lieu-transitionnel/>

Le processus, plutôt que le résultat.

Ces écueils identifiés, l'évaluation d'impact social - si tant est qu'elle soit au service du projet, donc - reste un processus analytique pouvant être bénéfique à divers endroits, et ce, indépendamment du résultat de l'évaluation. Le processus évaluatif peut permettre :

- une prise de recul par rapport au quotidien du lieu, des temps réflexifs
- une meilleure compréhension et qualification des effets, positifs et négatifs, attendus et inattendus, de ses actions
- une clarification de sa vision stratégique, de son identité
- une remobilisation des parties prenantes autour du projet (dans le cas où le processus est mené collectivement)
- une mise en récit et en lumière des effets "qui comptent vraiment"
- un partage des apprentissages
- la valorisation du travail des équipes
- l'écoute de parties prenantes que l'on entend moins
- la (re)mise des besoins du territoire ou des publics au coeur du projet, mais aussi des envies du collectif

Le processus évaluatif, en créant un espace-temps pour se poser des questions de fond liées aux intentions et ambitions du projet, peut ainsi être en lui-même porteur de valeur. Le témoignage de Lucie Smith (interviewée dans le cadre de ce travail), directrice de l'espace éphémère The Roof-Origines à Rennes, qui pilote le processus collectif d'évaluation des effets sociaux du lieu, va en ce sens (cf. ci-après). ●

Retour d'expérience.

Lucie Smith est la directrice de la SAS Mod All (en cours de transformation en SCOP) qui porte les deux enseignes The Roof Rennes et Origines. Lauréate d'un appel à manifestation d'intérêt pour la requalification de l'Hôtel-Dieu lancé par le CHU et la Ville de Rennes en 2017, cette structure gère depuis 2019 l'espace éphémère qui occupe une partie de l'Hôtel Dieu pendant la phase de travaux. C'est un "espace urbain de sports et de loisirs" où l'on trouve notamment une salle d'escalade, un bistro - microbrasserie et des espaces mis à disposition des acteurs associatifs pour y programmer des événements.

En 2023, alors que le projet d'occupation initialement pensé sur trois ans se prolonge sans avoir de visibilité sur la date du futur déménagement (déménagement prévu dans un autre espace de l'ancien hôpital pour y développer un projet pérenne), l'équipe décide de se lancer dans une démarche évaluative afin de poser des mots sur ce que cette forme d'occupation du lieu a créé - notamment en termes d'identité - et ce qui a fonctionné (ou non), afin de pouvoir le raconter : aux futur-es acteur·rices qui vont intégrer le projet pérenne, aux décideur·ses politiques.

Lucie, chargée de piloter cette démarche, choisit de s'appuyer sur la méthode d'évaluation collective détaillée dans ce [guide pratique de l'atelier d'urbanisme Approche.s !](#)

Lorsque nous échangeons dans le cadre de ce travail, la démarche évaluative est toujours en cours, néanmoins le retour d'expérience de Lucie Smith est déjà porteur d'apprentissages que je partage ici.

→ ce qui a été fait :

- bilan interne : questionnaire et entretiens auprès de l'équipe (l'équipe compte 40 personnes)
- bilan auprès des parties prenantes externes : questionnaires auprès de 70 partenaires, fournisseurs, usagers, clients...
- ateliers collectifs autour de l'évaluation (1er atelier autour de l'état des lieux, cartographie des parties prenantes)

Quelques points clés, issus de mon échange avec Lucie Smith, concernant les apports de ce processus d'évaluation :

→ "créer un collectif dans le cadre de cette démarche d'évaluation a été "un prétexte pour se remettre à discuter" avec les différentes parties prenantes du projet et essayer de parler la même langue" !

→ le processus a mis en lumière le flou autour de la place de collectivité au sein du projet. Cela a donné lieu à une réunion dédiée avec la collectivité par la suite.

→ "nous avons déclenché des accompagnements (par Sillages) pour une réécriture collective du projet : gouvernance, objectifs..."

→ "culturellement, l'évaluation nous n'avions pas l'habitude de cela, on avait plutôt l'habitude de la concertation où l'on se projette dans le futur du projet. Là il s'agissait de reprendre nos objectifs, de se demander si on y avait répondu ou pas, et pourquoi..."

→ "on s'est autorisé à se détacher du guide pratique pour aller creuser les sujets qui émergeaient : quelles perspectives pour le projet pérenne, l'alignement des perceptions du projet des différentes parties prenantes, les questions de gouvernance (qui fait partie du projet ? qui est garant de son ADN ? ...)"

→ c'est le processus qui est riche, à différentes échelles : à la fois en interne, pour un réaligement collectif, et au niveau du projet plus global de l'îlot où une association en cours de création pourrait assumer un rôle identifié comme manquant aujourd'hui (celui de garantir l'ADN du projet). ●

2. Où poser le regard ?

Si l'impact des tiers-lieux ne relève pas seulement de l'impact direct, de quelle nature est-il ? à quelle échelle ?

Cette deuxième partie fait mention de quelques notions existantes et pistes de réflexion concernant la qualification des effets sociaux des tiers-lieux.

Différentes échelles.

Les effets sociaux des tiers-lieux peuvent se lire à différentes échelles. Sur ce point, l'étude comparative de 12 projets d'urbanisme transitoire réalisée par l'agence d'urbanisme Approche.s! propose une grille de critères d'analyse des effets sociaux faisant apparaître les échelles individuelle, collective et territoriale (cf. figures ci-dessous et ci-après).

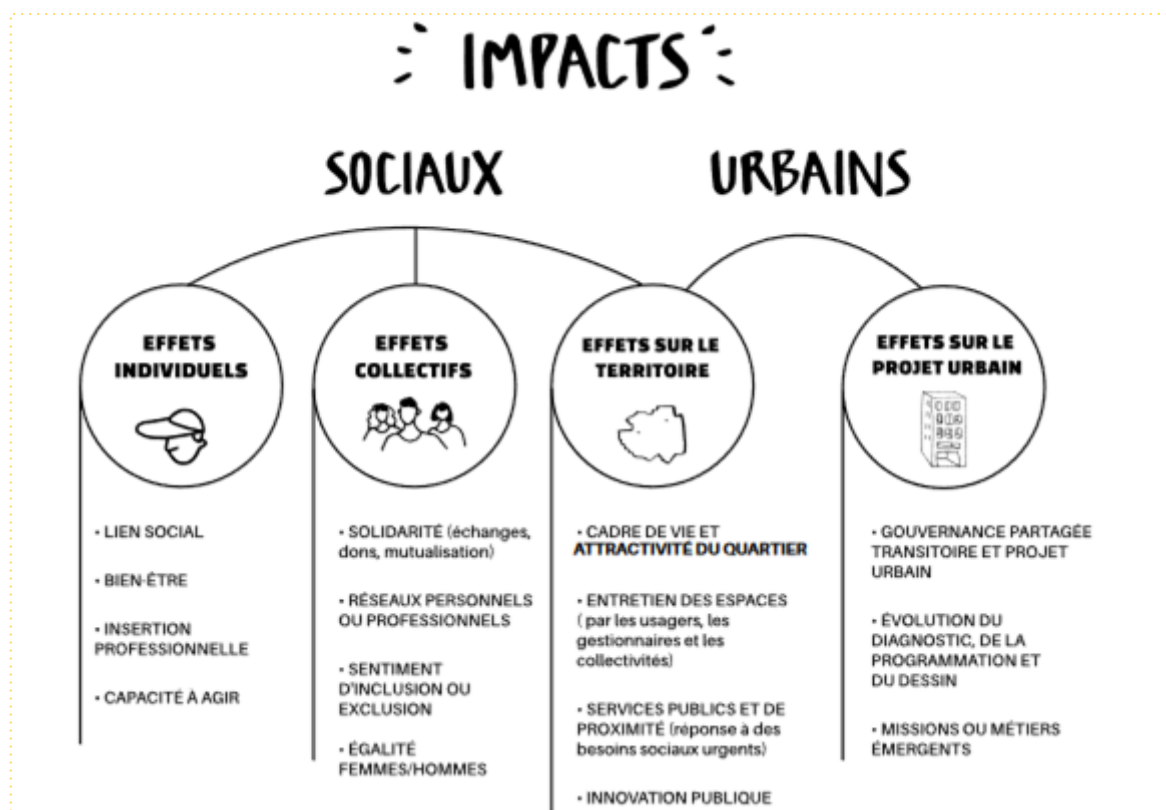


Figure 1. Grille de critères d'analyse des effets sociaux et urbains issue de l'étude comparative de 12 projets d'urbanisme transitoire publiée par Approche.s! en 2019

Extrait du guide pratique "L'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides" (Approche.s!)

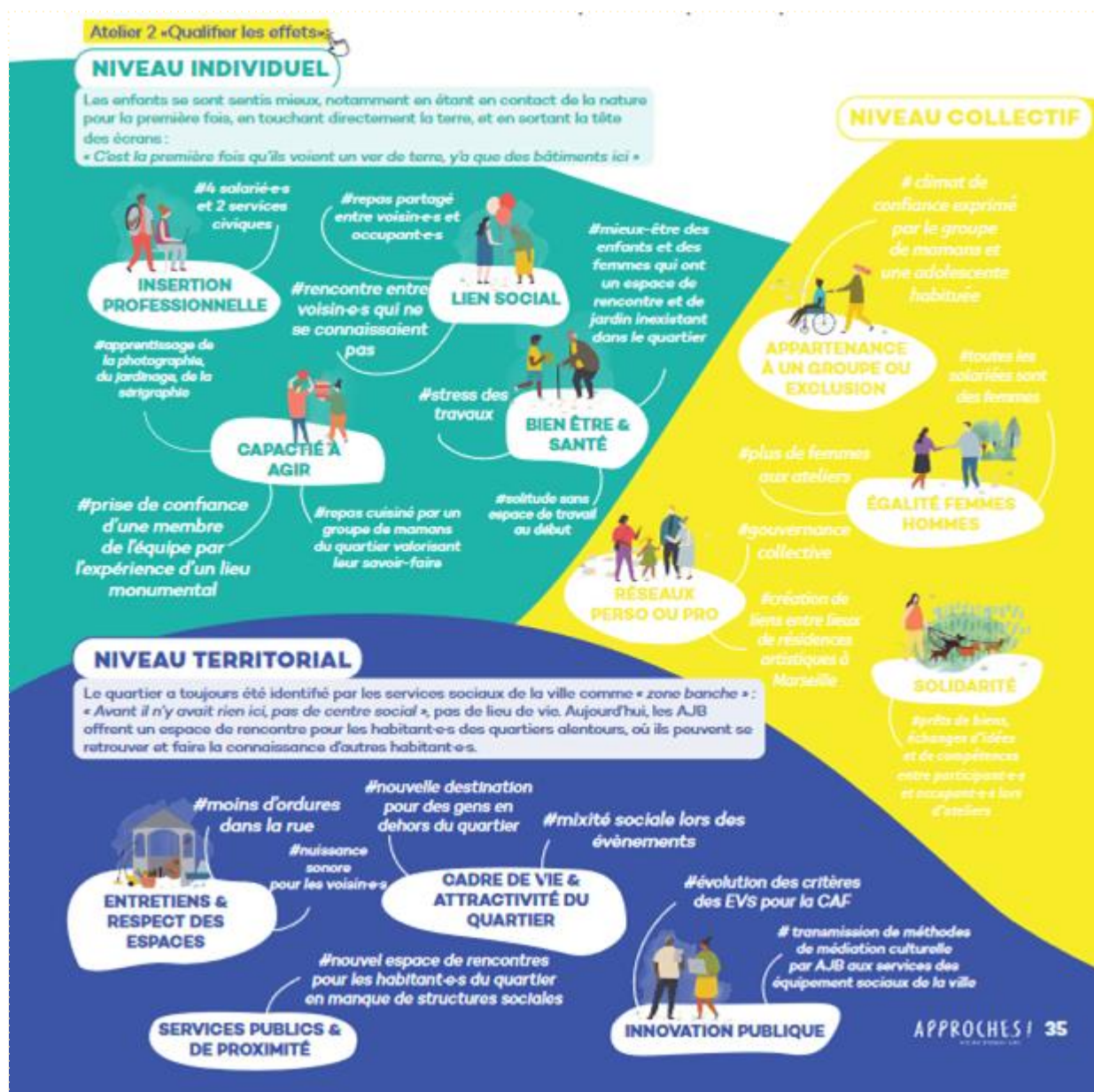


Figure 2. Qualification des effets sociaux à différentes échelles du lieu Les ateliers Jeanne Barret

Extrait du guide pratique “L’évaluation des effets sociaux des lieux hybrides” (Approche.s!)

“Impact communautaire”.

*“Prêter attention à l’impact de DOC !, espace artistique mutualisé entre une centaine d’artistes au sein d’un ancien lycée professionnel non loin de la place des Fêtes à Paris ; à celui du Wonder à Clichy ou encore du Shakirail dans le XVIII^e arrondissement pour toute une communauté d’artistes et d’acteurs culturels en demande d’espace et de temps pour continuer à créer et expérimenter face à un foncier rare et cher ; à celui de La Mutinerie ou de La Station– Gare des Mines, devenues en quelques années des safe spaces pour de nombreuses minorités sexuelles et communautés LGBTQIA+, féministes et transféministes en mal d’espace de visibilité et de libération du discours ; ou encore à celui de Mains d’Œuvres à Saint-Ouen, des Grands Voisins à Paris ou du 6b à Saint-Denis, dont le projet artistique et culturel s’est augmenté d’une appropriation des espaces communs de ces petits bouts de ville comme des plates-formes citoyennes et associatives, c’est reconnaître **l’impact communautaire** de ces lieux. C’est aussi les libérer du monotone exercice de cochage de cases systématisé des dossiers de subvention, confinant parfois à l’absurde pour ces lieux sommés par le haut de répondre à l’ensemble des maux et manquements de l’action publique sur les territoires, comme des « pansements » sur une immense plaie ouverte.”**

Arnaud Idelon

→ Arnaud Idelon, dans un article intitulé “Le tiers-lieu, berceau des commons ou couteau suisse des communes ?” publié en 2022 dans la revue Nectart, met l’accent sur *l’impact communautaire* des tiers-lieux. Dans le cadre d’une potentielle démarche évaluative, c’est une notion qui appelle à la prise en compte de la dynamique communautaire caractéristique des tiers-lieux. Notion qui fait d’ailleurs directement écho à l’expression “faire tiers-lieu” qui tend à replacer la dynamique communautaire au centre (plutôt que la ressource “bâtiment”).

Faire le pont avec une autre vision du “développement territorial”.

Redéfinir “ce qui compte”

Il me semble important de mettre en perspective cette réflexion autour de l'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides, et l'enjeu de ne pas la réduire à une mesure de résultats, avec le contexte plus large du “mouvement” des indicateurs “alternatifs” de développement ou “indicateurs de bien-vivre”.

Dans le rapport “RCI-E : une mesure du bien-vivre dans les ecolieux” publié par l'ADEME, on peut lire : *“Les indicateurs alternatifs constituent un contrepoint à une conception étroite de l'économie qui s'axe essentiellement sur des indicateurs de performance, au détriment des aspects sociaux et environnementaux du bien vivre. [...] Rendre visible les dynamiques sociales des territoires et impulser une discussion collective sur “ce qui compte” constituent des étapes essentielles à la construction d'autres horizons de la politique publique.”*

J'ai abordé la question avec Mariette Sibertin-Blanc, chercheuse et maître de conférence en urbanisme-aménagement, qui étudie les conditions du bien-vivre sur un territoire (notion de “bien-vivre territorial”). Dans le cadre d'une recherche sur les pratiques culturelles des jeunes dans la petite ville de Foix, Mariette Sibertin-Blanc et sa collègue Laurence Barthe sont arrivées à la conclusion que le bien-vivre territorial reposait sur trois dimensions principales : une dimension individuelle (avoir une perspective individuelle

enrichissante sur le territoire), une dimension collective (lien social, opportunités de faire ensemble) et une dimension spatio-temporelle (hospitalité des espaces).

En considérant ces trois dimensions, qui font écho au projet de nombreux tiers-lieux, l'hypothèse qu'un tiers-lieu puisse contribuer au bien-vivre sur un territoire donné me semble extrêmement intéressante à explorer.

Externalités territoriales

On peut également faire l'hypothèse que les tiers-lieux contribuent à faire évoluer les représentations et le sens du développement territorial. C'est l'observation qui a été faite à travers la recherche-action menée par Richez-Battesti, Maisonnasse et Besson sur les tiers-lieux à Digne-les-Bains. Ces chercheurs considèrent que *“les effets des tiers-lieux résident moins dans leurs outputs (leurs effets directs et quantifiables) que dans leurs externalités, c'est-à-dire leurs effets indirects, produits des interdépendances hors marché, souvent non anticipés et majoritairement immatériels.”* Ces chercheur·ses ont notamment observé *“le changement de posture des différents acteurs et de leurs représentations du développement du territoire”* et écrivent : *“Ces tiers-lieux déconstruisent les cadres historiques du développement territorial de Digne-les-Bains et ouvrent de nouvelles perspectives de développement.”* ●

Étudier les liens ?

Vraiment ancré ?

De nombreux tiers-lieux affirment vouloir tisser des liens avec leurs voisin·es, leur quartier, leur territoire. Une volonté d'être "ancré localement", de ne pas être "hors-sol" par rapport à leur territoire d'implantation, ses habitant·es et leurs enjeux.

Qu'en est-il en réalité ?

Sur ce thème, l'association Les Gens Géniaux a mené une étude afin de mesurer sensiblement les liens établis par l'espace temporaire des Cinq Toits (Paris, 16ème) avec les habitant·es du quartier.

Clarifier ses intentions

Lors de notre entretien, Gersende Le Blay, de l'association Les Gens Géniaux, a soulevé la question suivante : *"Doit-on nécessairement chercher à accueillir tous les publics ? Sans être excluant pour autant, il y a des contextes où avoir une "safe place" [pour un public spécifique], cela a aussi son intérêt. Il s'agit surtout d'être clair dans ses intentions et de les assumer."*

La démarche évaluative permet ainsi de se poser la question de ses intentions, y compris en termes d'ancrage local, de lien au voisinage et de mixité des publics accueillis.

Étudier les liens entre le lieu et son voisinage permet aussi de se confronter aux façons dont les voisins se représentent le lieu et de constater l'éventuel écart entre ces représentations et les intentions du projet. ●

Prêter attention aux effets de bord.

Dans son anti-guide de l'approche systémique, Cyrille Tassart aborde la notion d'effets de bord dont il donne la définition suivante : *“un effet de bord est l'effet indésirable d'une action, qui apparaît généralement à un autre endroit du système, et/ou sur une autre temporalité. Parfois, l'effet de bord contribue à perpétuer ou renforcer le problème auquel on s'attaque. Parfois, il provoque ou renforce d'autres problèmes.”*

Il donne entre autres l'exemple suivant : *“Pour illustrer cette notion d'effet de bord, je me permets de reprendre un exemple que David Peter Stroh détaille dans son livre : dans certains états américains, il a été constaté que plus il y a de solutions d'hébergement d'urgence pour les personnes sans abri, plus elles ont de difficultés à trouver un logement durable. Il y a ici une corrélation négative entre l'impact des solutions de court terme et de long terme. En l'occurrence, c'est bien la solution de court terme, les hébergements d'urgence, qui diminue la capacité de proposer des solutions de logement durable.”*

Pour en revenir aux tiers-lieux, cette notion d'effet de bord a pour moi fait écho à un sujet évoqué à plusieurs reprises lors des sessions du DUESCO : *“les tiers-lieux sont-ils des services publics low-cost ?”*. Cette question me semble en effet mettre en exergue un potentiel effet de bord de certains tiers-lieux qui assurent des missions de service public à un coût moindre pour la collectivité : celui du désinvestissement de la collectivité sur les services en question.

Sur un autre aspect, on pourrait également s'interroger : certains lieux hybrides s'étant donné pour mission d'être des lieux de sociabilité ouverts à tous et toutes ne contribuent-ils pas paradoxalement à créer (aussi) de l'entre-soi et une forme d'exclusion ?

Selon Cyrille Tassart, identifier ses effets de bord négatifs est le préalable nécessaire pour les prendre en compte, avoir davantage de prise sur ces derniers, et tenter de les limiter. C'est ainsi un moyen, selon lui, de gagner en pouvoir d'action.

Ainsi, intégrer l'identification de ses effets de bord - ou a minima une réflexion autour de ce sujet - dans le cadre d'une démarche évaluative peut être pertinent pour un tiers-lieu. ●

Et dedans, tout va bien ?

Et si évaluer les effets sociaux d'un tiers-lieu consistait aussi à poser le regard sur le chemin emprunté pour arriver à générer ces effets transitionnels ? Et plus particulièrement au niveau humain ?

Il s'agirait alors de prêter attention aux effets "internes", notamment aux effets sur les membres de l'équipe qui anime le lieu. Modèle économique fragile, concurrence pour l'accès aux financements, injonction à répondre à une grande diversité de besoins du territoire, durée de projet parfois limitée dans le temps ou incertitude quant au devenir du projet... Autant de facteurs qui peuvent affecter les équipes des tiers-lieux qui ne sont pas épargnées par les situations d'épuisement professionnel ou de souffrance au travail.

Attention : il ne s'agit évidemment pas de leur jeter la pierre ! Mais d'avoir une vision large des effets sociaux générés, volontairement ou non.

Cela est sans doute un mince rempart à de potentielles situations de souffrance, mais peut-être l'intégration de critères concernant le bien-être au travail des équipes dans le cadre d'une démarche évaluative peut-elle permettre de décupler l'attention portée à ce sujet.

J'ai n'ai trouvé que peu de littérature spécifique aux tiers-lieux sur ce thème ; l'ouvrage "Souffrance en milieu engagé" de Pascale-Dominique Russo (Faubourg, 2020), bien que non spécifique aux tiers-lieux, apporte sans doute quelques éléments de compréhension. ●

3. Évaluer “différemment” ?

Sortir d’une vision économiciste de l’évaluation d’impact et poser le regard sur de potentiels impacts plus complexes, moins tangibles, relevant davantage du sensible, questionne aussi la façon dont on évalue et collecte des données sur ces impacts. Avec quelles méthodes ? Avec quels indicateurs ?

Ci-après sont ainsi mentionnées quelques initiatives ou recherches sur ce thème me semblant inspirantes pour les tiers-lieux.

Evaluer le sensible avec sensibilité.

Ci-dessous quelques exemples d'expérimentations de méthodes sensibles d'évaluation pour évaluer... le sensible ! Par exemple, la création de liens sociaux, les ressentis ou la nature d'une ambiance...

→ La recherche-action "Ton Ami Génial"

menée par l'association Les Gens Géniaux (Léa Grac, Suzanne Laclautre, Gersende Le Blay) pour évaluer de manière sensible les liens établis par le site des Cinq Toits avec les habitants du quartier. L'association a conçu un objet mobile de médiation et de jeu pour aller à la rencontre des riverains et collecter la donnée ainsi qu'un "plateau de concertation" visant à rendre visible les liens. Elles expliquent dans le rapport : *"Pourquoi pas un simple google form ? Ou un questionnaire papier ? Notre démarche s'inscrit dans une réflexion où nous sommes convaincues que récolter des données ne se fait pas sans un espace de rencontre et de dialogue. Même informel cet espace nous semble nécessaire. Au-delà d'une récolte de chiffres et de quantification c'est aussi une réflexion sur l'individualité et comment rendre visible un ressenti."* Enfin, l'association a également travaillé à une représentation de la donnée qui soit plus sensible : *"La donnée ne serait-elle pas sensible car générée par un être humain, mais est-ce son traitement et sa représentation qui la dé-humanise, la rend froide et rationnelle jusqu'à en perdre son origine ?*

En voulant se détacher de l'image classique du diagramme, notre équipe a travaillé plusieurs représentations, avec le souhait de mettre en avant les personnalités et de rendre compte d'une émotion, d'un affect perçu durant les ateliers." Le rapport complet est [disponible ici](#).

→ **L'ambiançomètre**, outil développé par le collectif Lost & Find pour enquêter sur l'ambiance d'un lieu. Le collectif problématise ainsi sur son site : "À l'interstice entre le ressenti et l'imaginaire, l'ambiance tient à la subjectivité, à l'instantanéité, aux perceptions et aux sens : il y a autant d'ambiances que de personnes qui en font l'expérience. Alors comment la mesure-t-on sur le terrain, dans ses dimensions à la fois sensibles et tangibles ?". Un outil à découvrir en détails [ici](#).

→ **L'expérience "la démocratie du sensible"** développée par Carine Gonzalez visant à évaluer les ressentis des spectateur·rices suite à un événement culturel (représentation théâtrale, projection de film...). Elle a ainsi testé un dispositif de "mesure" des émotions constitué de plusieurs urnes correspondant à différentes émotions (joie, ennui, tristesse, enthousiasme... ainsi qu'une urne "autre" permettant de développer) : le public était invité, à la manière d'un vote, à y déposer des carrés de papier colorés pour témoigner de son ressenti suite à la séance.

Lors de notre entretien, Carine Gonzalez a formulé l'objectif de son dispositif ainsi : "C'est important que les élus prennent conscience que la culture génère de la valeur, pas seulement financière, pour le territoire. Quand on ne vit pas l'expérience culturelle en question, cela peut être difficile à comprendre. Alors, comment démontrer cette valeur à des personnes qui n'ont pas vécu cette expérience ?" Elle précise : "Il n'y a pas de résultat scientifique utile "au sens d'une évaluation", ce qui m'intéresse c'est que le sujet des émotions soit posé, saisi et qu'il fasse partie du paysage !".

Un des points communs de ces initiatives est l'aspect expérientiel, pour les personnes interrogées, du moment de la collecte de données. Un aspect qui, selon Carine Gonzalez, est à conserver si le dispositif est proposé à nouveau, afin de ne pas "banaliser le moment". ●

RCI-E : un indicateur inspirant ?

À la demande de la Coopérative Oasis (qui anime un réseau de plusieurs centaines de lieux divers), un collectif de chercheur-ses a mené une recherche-action sur trois ans pour construire un indicateur de capacité relationnelle dans les écolieux, appelé le RCI-E. Il s'agit d'une adaptation d'un indicateur de "bien-vivre" déjà existant, le RCI (indice de capacité relationnelle), centré sur la qualité du lien social.

Le RCI-E est composé de 20 critères répartis en 5 dimensions, décrits comme suit dans le rapport :

1. **rapport à soi** ("s'intéresse à l'estime de soi, à la capacité des personnes à faire leurs propres choix, à les poursuivre dans le temps (notamment avec une stabilité économique), ou encore à leur spiritualité")
2. **relations à l'intérieur du lieu** ("concerne les liens qui unissent les habitants entre eux, l'implication dans la gouvernance, les systèmes d'économie informelle (don-contredon) au sein du lieu") ;
3. **relations à l'extérieur du lieu** ("concerne les relations interpersonnelles des habitants avec les personnes à l'extérieur du lieu, qui leur sont proches au sens géographique, filial ou amical du terme")
4. **rapport à la société** ("étudie le rapport des habitants des écolieux avec le territoire, l'engagement associatif ou politique à différentes échelles, et dans une certaine mesure le rapport au travail ")

5. **rapport à l'environnement**
("concerne le cercle le plus large autour de la personne, à savoir son rapport au monde vivant, à la sobriété et au milieu naturel ou autrement dit à l'environnement au sens large.")

Le rapport :

→ pointe l'enjeu de coupler ce type d'indicateur à des outils d'analyse complémentaires pour évaluer le bien-vivre

→ interroge la possibilité de décliner cet indicateur à d'autres objets que les écolieux, comme les tiers-lieux, avec cette question de recherche : **"Comment d'autres lieux (hors de la Coopérative Oasis) pensent-ils leur relation au territoire et à la société ? Dans quelle mesure peuvent-ils s'approprier une telle démarche ?"**.

Hélène L'Huillier, chercheuse ayant contribué à ce travail, a mentionné lors de notre entretien que l'un des enjeux de l'adaptation de cet indicateur aux tiers-lieux réside dans le fait que le lien entre le lieu et les usager-es peut être plus distendu que le lien entre un écolieu et ses habitant-es. Un projet de recherche pour l'adaptation de cet indicateur aux tiers-lieux a été déposé. Affaire à suivre, donc...

Hélène L'Huillier a également mentionné l'enjeu **de rendre cet outil appropriable par les collectifs eux-mêmes, dans une démarche d'auto-évaluation.**

Remarque : si les résultats de la recherche permettent davantage une "photographie à un instant T" de la qualité relationnelle au sein des écolieux, certaines questions sont liées à l'impact de l'installation en écolieu sur les différentes dimensions précitées. Hélène L'Huillier a néanmoins pointé au cours de notre échange toute la complexité de définir "un avant et un après l'installation en écolieu", l'installation s'intégrant à une trajectoire de vie influencée par de multiples facteurs. De la même manière, on peut penser qu'il sera complexe de définir "un avant et un après tiers-lieu"... ●

» **POUR APPROFONDIR**

L'HUILLIER Hélène, ARGOUD Fanny, EZVAN Cécile, RENOARD Cécile, COTTALORDA Pierre-Jean, RAYNAL Juliette, 2022. Construction d'un indicateur de capacité relationnelle dans les écolieux et application à 10 lieux. 53 pages.

Cet ouvrage est disponible en ligne
<https://librairie.ademe.fr/>

Penser des processus évaluatifs “encapacitants”.

Au-delà de l’objet de l’évaluation, la démarche évaluative peut elle-même poursuivre un objectif de transformation sociale.

Les chercheurs Nadine Richez-Battesti, Julien Maisonnasse et Raphaël Besson ont développé une démarche d’évaluation spécifique pour *“tenter de comprendre les effets d’une stratégie construite autour des tiers-lieux pour infléchir une trajectoire de développement territorial”*. Il s’agissait pour eux de faire de **“la démarche d’évaluation non seulement un outil d’identification des externalités mais aussi d’accompagnement des acteurs dans la transition et d’encapacitation.”**

Le rapport de recherche précise également :

“Notre objet est lui aussi singulier. Il ne s’agit pas d’évaluer ex-post le processus d’émergence et de développement d’un tiers-lieu, mais d’intervenir en appui à son développement en dotant les acteurs de compétences allant du diagnostic à l’évaluation pour contribuer à l’émergence et l’ancrage de ressources pour nourrir l’action.” •

» POUR APPROFONDIR

Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J. & Besson, R. (2022). Infléchir la trajectoire d’un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : le cas de la ville de Digne-Bains. *Géographie, économie, société*, 24, 321-338.

<https://doi.org/10.3166/ges.2022.0010>

Effets de bord liés à une “autre” évaluation.

Évidemment, évaluer “autrement”, de manière sensible, en prêtant attention aux effets indirects, etc., est plus complexe, chronophage, coûteux, nécessite de l’expertise. Bref, cela est demandeur de ressources. Alors, qui portera la charge d’évaluer “autrement” ? Les tiers-lieux, souvent dans des situations de précarité économique ?

Ici le parallèle avec “l’appel à adopter une approche systémique” de Cyrille Tassart dans son anti-guide est intéressant, puisque ce dernier en pointe justement les effets de bord potentiels.

Il écrit :

“Alors, demander aux associations d’ajouter une nouvelle charge - complexe - d’analyser son système est presque indécent de ma part ! On voit que mon appel à l’Approche Systémique porte en germe ses propres effets de bord. Il faut éviter à tout prix :

- *que l’analyse des mécanismes systémiques soit une charge de travail qui s’ajoute aux associations sans moyens complémentaires et suffisants*
- *qu’elle devienne une sorte d’obligation imposée soit par les critères explicites des mécènes ou soit par le simple fait qu’ils y*

deviennent sensibles. Le développement de l’Approche Systémique doit être accompagné par les mécènes et pensé en coopération, mais sa pratique doit avant tout émerger du terrain. Il serait contre-productif qu’elle vienne seulement “d’en haut”, qu’elle s’impose aux associations par le déséquilibre de pouvoir entre financeurs et financés, comme a pu parfois l’être l’évaluation d’impact quand on perd de vue son utilité première !

Ne nivelons pas nos ambitions par le bas, soyons collectivement courageux et brisons l’omerta. Il faut être (au moins) deux pour danser : charge aux associations d’investir le temps, les moyens et l’attention nécessaire à la fois dans les fonctions supports et dans l’Approche Systémique ; charge aux mécènes de jouer le jeu en permettant cela.”

De la même manière, il va sans dire qu’il ne s’agit pas d’imposer la charge d’une évaluation plus complexe aux communautés qui font tiers-lieu mais de travailler aux conditions qui leur permettront d’expérimenter sur ce sujet, si tant est qu’elles en perçoivent l’utilité et en aient l’envie. ●

Les tiers-lieux peuvent-ils contribuer à faire évoluer l'évaluation ?

En guise d'ouverture, cette question :
les tiers-lieux - en tant qu'initiatives
complexes, dynamiques, collectives et
à potentiel d'impact systémique -
seraient-ils des terrains propices à
l'expérimentation de nouvelles
méthodes d'évaluation des effets
sociaux ?

Des méthodes d'évaluation plus
sensibles, plus collectives, plus
“encapacitantes” ?

Une question à poser avec, encore une
fois, une vigilance quant à ses effets de
bord potentiels : qui portera la charge
de ces expérimentations ? Qui
investira le temps et les ressources
nécessaires pour les réaliser dans de
“bonnes” conditions ? Quel rôle aurait
la collectivité dans ces démarches ? •

4.
Pour aller plus loin.

Bibliographie et ressources.

Outils/Guides

- Approche.s ! L'évaluation des effets sociaux des lieux hybrides. Carnet pour une démarche collective. 2022. [Disponible ici](#)
- Avise, ESSEC, Mouves. Petit précis de l'évaluation de l'impact social #2. 2021. [Disponible ici](#)
- Familles Rurales, EExiste, Guide évaluation d'impact des tiers-lieux, [disponible ici](#)
- Miron, S., Rochefort, M. et Vaillancourt, M.-J. (2022). *Mesurer, accroître et pérenniser les retombées des projets d'occupation transitoire, Évaluation des projets d'occupation transitoire: Proposition d'outils d'évaluation pour les projets d'Entremise*. [Rapport de recherche] [disponible ici](#)
- Collège des transitions sociétales, Le transitio-mètre des tiers-lieux. 2022. [Disponible ici](#)
- Commune Mesure, plateforme de ressources <https://communemesure.fr/>

Etudes et rapports de recherche

- Approche.s! Etude-action. L'urbanisme transitoire : évaluer les impacts sociaux et sur le projet urbain. Cahier 1 revue de projets. 2019. [Disponible ici](#)
- Cyrille Tassart. 2023. Anti-guide de l'approche systémique, Parties 0, 1, 2. [Disponible ici](#)
- Association Les Gens Géniaux, *Ton Ami Génial, Synthèse d'une étude expérimentale menée par l'association Les Gens Géniaux mesurant de manière sensible les liens établis par le site des Cinq Toits avec les habitants du quartier*. 2021. [Disponible ici](#)
- Richez-Battesti, N., Maisonnasse, J. & Besson, R. (2022). Infléchir la trajectoire d'un territoire et fabriquer la transition par les tiers-lieux : le cas de la ville de Digne-les-Bains. *Géographie, économie, société*, 24, 321-338. <https://doi.org/10.3166/ges.2022.0010>
- L'Huillier Hélène, Argoud Fanny, Ezvan Cécile, Renouard Cécile, Cottalorda Pierre-Jean, Raynal Juliette, 2022. Construction d'un indicateur de capacité relationnelle dans les écolieux et application à 10 lieux. 53 pages. Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Articles/Interviews

- Raphaël Besson. Pour des espaces transitionnels. Encore Heureux. Lieux infinis. Construire des bâtiments ou des lieux ?, B42, 2018, 978-2-490077-01-4. hal-01865934
- Fontaine, G. 2023. TETRIS, un tiers-lieu transitionnel ? Repolitiser le rapport aux lieux, au temps et aux imaginaires de la transition. Disponible sur : <https://observatoire.francetierslieux.fr/tetris-un-tiers-lieu-transitionnel/>
- Idelon, A. (2022). Le tiers-lieu, berceau des communes ou couteau suisse des communes ?. *NECTART*, 14, 96-109. <https://doi.org/10.3917/nect.014.0096>
- Largeaud, A. 2023. Changer le logiciel ou changer les imaginaires, faire évoluer la mesure d'impact, disponible sur <https://observatoire.francetierslieux.fr/changer-le-logiciel-ou-changer-les-imaginaires-faire-evoluer-la-mesure-dimpact/>

5. Annexe

Entretiens réalisés.

- **Gersende Le Blay**, designer sociale, Association Les Gens Géniaux
- **Martin Crépet**, ex-chargé de mission "évaluation", Yes We Camp
- **Carine Gonzalez**, ex-directrice du Pays Pyrénées Méditerranée (66), développeuse de projets culturels
- **Hélène L'Huillier**, chercheuse et évaluatrice de projets à impact social et environnemental
- **Céline De Mil**, Doctorante CIFRE, Encore Heureux architectes
- **Mariette Sibertin-Blanc**, maîtresse de conférence en Urbanisme-Aménagement et chercheuse au sein du Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST)
- **Lucie Smith**, directrice de Mod All (The Roof Rennes / Origines)

Merci !